



Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie
Madame Ségolène Royal
 Hôtel de Roquelaure
 246, boulevard Saint Germain
 75 007 Paris

Paris, le 28 juillet 2014

Copies : - Monsieur Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique
 - Monsieur Michel Sapin, ministre des Finances et des comptes publics

Madame la Ministre,

Le projet de loi pour la transition énergétique doit donner un nouveau souffle à l'économie française en facilitant le développement de plusieurs secteurs comme ceux de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et notamment la rénovation énergétique du bâtiment et la production locale d'énergie. Les outils de financement de ces opérations sont un enjeu crucial qui peut avoir un effet d'accélérateur ou, au contraire, freiner les initiatives. Parmi ces outils, le tiers financement est l'une des options permettant de répondre aux besoins en intégrant à la fois une offre technique et le financement partiel des travaux.

Le législateur européen ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque la Directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique rappelle à de nombreuses reprises l'importance du tiers-financement (considérants 48 à 52 ; articles 5, 7, 19, 20) et impose aux Etats-membres de lever les obstacles à son développement.

L'avis quasiment unanime du Conseil National de la Transition Ecologique, préconise également le recours à une dérogation au monopole bancaire pour le tiers financement.

Nous, acteurs syndicaux, économiques et associatifs, sollicitons donc de votre part l'intégration dans le projet de loi pour la transition énergétique de la possibilité d'expérimentation du tiers financement pour la rénovation des bâtiments pour une durée de 5 à 10 ans. Cette mesure sera un signal fort de la volonté du gouvernement d'ouvrir la possibilité aux initiatives et aux expérimentations de se concrétiser, ouvrant la voie à une transition énergétique appropriée par tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Contact : Anne Bringault – anne.bringault@cler-rac.org – 06 07 34 40 67